

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par

M. Tian, Mme Le Callennec, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Verchère et M. Vitel

ARTICLE 32**ANNEXE B**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« hôpitaux »

les mots :

« établissements de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.